RAPPORT D'ANALYSES DE MATERIAUX
DANS LE CADRE D'UN
DIAGNOSTIC AMIANTE ET HAP AVANT TRAVAUX

ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS ET IDENTIFIÉS PAR BATEXPERT

Origine des prélèvements : Divers enrobés voiries

Villeneuve-la-Garenne
Chaque jour, nous faisons votre ville neuve

VILLENEUVE LA GARENNE - PLUSIEURS ÉCOLES – VILLENEUVE-LA-GARENNE

Rapport établi le : 17/07/2023

Prélèvements du : 11/07/2023

Ce document contient 21 pages dont 3 annexes

Diagnostiqueur
Olivier Aït Mohamed

CONCLUSIONS

IL N'A PAS ETE REPERE LA PRESENCE D'AMIANTE DANS LES PRELEVEMENTS

IL N'A PAS ETE REPERE LA PRESENCE DE HAP DANS LES PRELEVEMENTS N°1, 2, 3 APRES ANALYSE QUANTITATIVE

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**
1 | Résultats **3**
2 | Procès verbal du laboratoire **4**
3 | Plan de carottages **11**
4 | Résultats détaillés **13**
5 | Les annexes **16**
6 | But de la mission **20**
7 | Textes de référence **20**
8 | Etat des prélèvements **20**
9 | Analyse des échantillons **21**

1 | RESULTATS

Vous trouverez ci-après un tableau puis une liste de fiches de résultats détaillés pour chaque prélèvement réalisé.

Pour rappel, concernant les analyses HAP :

1/ Les enrobés contenant des HAP inférieurs à 50 mg/kg sont recyclables (considérés comme déchets inertes).

2/ Les enrobés contenant des HAP compris entre 50 et 500 mg/kg peuvent être recyclés **à froid** (sous certaines conditions > dérogation à obtenir).

3/ Les enrobés contenant des HAP supérieurs à 500 mg/kg sont considérés comme déchets dangereux (non recyclables et à évacuer en décharge spécialisée).

Tableau de résultats des prélèvements du 11/07/2023				
Ville	**Code Postal**	**Adresse**	**Observations**	**N° Batexpert**
Villeneuve-La-Garenne	**92390**	**Avenue pierre de coubertin**	**Groupe scolaire Pierre de Coubertin**	**1**
Villeneuve-La-Garenne	**92390**	**Avenue pierre de coubertin**	**Groupe scolaire Jules Verne A**	**2**
Villeneuve-La-Garenne	**92390**	**Avenue pierre de coubertin**	**Groupe scolaire Jules Verne B**	**3**

2 | PROCES VERBAL DU LABORATOIRE

[Cette annexe contient 7 pages]

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

BATEXPERT
Monsieur Sylvain Laguillaumie
Rue de l'Ancienne Eglise 4
91230 MONTGERON

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061504-01
Date d'émission de rapport : 13/07/2023 21:40

Référence dossier Client:23CA03133 - VILLENEUVE LA GARENNE - Plusieurs Écoles - 92390 - Villeneuve-La-Garenne - (VT230028)
Référence dossier N° : 23UV057722
Référence laboratoire N° : 23EK053672

Reçu par MyEasyLab le : 12/07/2023 18:33
Reçu par le laboratoire le : 12/07/2023
Date d'analyse : 13/07/2023

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	1 / Avenue pierre de coubertin, 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061504-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	2 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne A - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	**MET** / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061504-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	3 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne B - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	**MET** / WW9X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	**MET** / WW9X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	**MOLP** / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	**MET** / WW9X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	**MET** / WW9X	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

***MOLP**: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2, P-MO-SOP5412 : version 4*

***MET**: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021,IMA 12 « Principes pétrographiques et de classification minéralogique », P-PS-SOP3368 : version 8*

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061504-01

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Pour les matériaux et produits manufacturés rentrant dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés, le rapport mentionne les analyses conclusives.
Pour les matériaux et produits manufacturés rentrant dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés, le rapport mentionne les analyse conclusives et non conclusives.
Dans les deux cas, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.
Pour une couche, dont seul la mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET est présente, indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)
A noter, que les échantillons rentrant dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 respectent également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/. - 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/. - 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10). - 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. - 11 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Validé et approuvé par :

Joana Ramalho

Joana Ramalho
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

BATEXPERT
Monsieur Sylvain Laguillaumie
Rue de l'Ancienne Eglise 4
91230 MONTGERON

Rapport d'analyse de HAP dans les matériaux routiers

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061835-01
Date d'émission de rapport : 14/07/2023 13:13

Référence dossier Client:23CA03133 - VILLENEUVE LA GARENNE - Plusieurs Écoles - 92390 - Villeneuve-La-Garenne - (VT230028)
Référence dossier N° : 23UV057722
Référence laboratoire N° : 23EK053673
Reçu par MyEasyLab le : 12/07/2023 18:33
Reçu par le laboratoire le : 12/07/2023

N° échantillon		001	002	003		
Désignation échantillon client		1 / Avenue pierre de coubertin, 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	2 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne A - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	3 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne B - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier		
Matrice		**Matériaux Routiers**	**Matériaux Routiers**	**Matériaux Routiers**		
Date de début d'analyse		**12/07/2023**	**12/07/2023**	**12/07/2023**		
Date de fin d'analyse		**14/07/2023**	**14/07/2023**	**14/07/2023**		
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques						
EKHAP : **Analyse des HAP par GC-MS (16 composants)**						
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Fluorène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Phénanthrène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Anthracène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Chrysène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

IPAC acreditação L0705 ISO/IEC 17025 Ensaios

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061835-01

N° échantillon	001	002	003
Désignation échantillon client	1 / Avenue pierre de coubertin, 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Pierre de Coubertin - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	2 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne A - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier	3 / , 92390 Villeneuve-La-Garenne - Groupe scolaire Jules Verne B - couche 1 / - couche à analyser : Enrobé routier
Matrice	**Matériaux Routiers**	**Matériaux Routiers**	**Matériaux Routiers**
Date de début d'analyse	**12/07/2023**	**12/07/2023**	**12/07/2023**
Date de fin d'analyse	**14/07/2023**	**14/07/2023**	**14/07/2023**

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

EKHAP : **Analyse des HAP par GC-MS (16 composants)**

Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Naphtalène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Acénaphtène	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
Somme des HAP	mg/kg M.S.	< 0,4	< 0,4	< 0,4		
				(1)		

Observation(s) échantillon(s)

(1) La quantité d'échantillon reçue étant inférieure à 60g, le laboratoire a utilisé la totalité de l'échantillon pour effectuer l'analyse. Par conséquent, une contre-analyse sera impossible à effectuer.

Méthode d'analyse employée pour la recherche quantitative d'HAP dans les matériaux routiers :

Quantification des 16 Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les enrobés routiers par Chromatographie Gazeuse équipée d'un Spectromètre de Masse (GC-MS) selon la norme NF EN 15527:2008 utilisant la méthode d'extraction agitation/sonification. Le processus de purification n'est pas effectué.
Préparation de la prise d'essai selon la norme NF EN 15002:2015.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-061835-01

Notes :
1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. 2 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/. 3 : La liste des méthodes et des tests avec accréditation flexible globale peut être consultée sur http: https://www.eurofins.pt/ambiente/laborat%C3%B3rio-de-an%C3%A1lise-de-amianto/qualidade/ 4 : Le paramètre « somme des HAP » correspond à la somme des concentrations de chaque HAP. Lorsque la concentration d'un HAP individuel est inférieure ou égale à la limite de quantification (LQ=0.4 mg/kg M.S.), elle est indiquée par ≤LQ et cette valeur n'est pas comptabilisée dans la « somme des HAP ». S'il existe une ou plusieurs concentrations individuelles de HAP supérieures à la LQ, alors la « somme des HAP » correspond à la somme de toutes les valeurs >LQ. Si aucune des concentrations individuelles de HAP n'est supérieure à la LQ, alors la « somme des HAP » est indiquée comme étant ≤LQ (≤0.4). 5 : Le résultat est exprimé en mg / kg M.S., M.S. correspondant à matière sèche. 6 : Les normes suivies sont des normes françaises (NF) et européennes (EN). 7 : Les incertitudes associées au prélèvement des échantillons n'ont pas été prises en compte. Les concentrations de chaque HAP individuel ont une incertitude élargie, U(élargie), de maximum 28% de la valeur calculée, pour un intervalle de confiance à 95% (k=2) et la <somme> a une incertitude qui doit être calculée par : Racine carrée((Sommes(valeur de chaque HAP(>LQ) x Uélargie)²) 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

Validé et approuvé par :

Rita Nogueira

Rita Nogueira
Lab Technician Lab Technician

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

3 | PLAN DE CAROTTAGES

Note :

Toutes nos cartographies sont établies selon le format de projection WGS 84 / pseudo Mercator et RGF93 (lambert) CC49.

Nous pouvons vous établir sur simple demande une cartographie sous une projection différente si celle-ci est référencée sur le site http://spatialreference.org/ .

PR-2
PR-3

4 | RESULTATS DETAILLES

PR-1	**Adresse :** Avenue pierre de coubertin, 92390 Villeneuve-La-Garenne | Groupe scolaire Pierre de Coubertin				
Détails	**Date de prélèvement :** 11/07/2023 09:56:24				
Coordonnées	**Latitude | Longitude :** 48.93996808333333,2.3271329166666663				
N° Prélèvement	**Couche**	**CM**	**Amiante**	**HAP qualitatif**	**HAP quantitatif**
1	**1**	**9**	**Non détectée**	**Non demandé**	**Négatif, 0.4 Mg/Kg**

PR-2	Adresse : , 92390 Villeneuve-La-Garenne | Groupe scolaire Jules Verne A				
Détails	Date de prélèvement : 11/07/2023 10:13:46				
Coordonnées	Latitude | Longitude : 48.93238361144988,2.3298134880497523				
N° Prélèvement	Couche	CM	Amiante	HAP qualitatif	HAP quantitatif
2	1	3	Non détectée	Non demandé	Négatif, 0.4 Mg/Kg

PR-3	**Adresse :** , 92390 Villeneuve-La-Garenne | Groupe scolaire Jules Verne B				
Détails	**Date de prélèvement :** 11/07/2023 10:21:06				
Coordonnées	**Latitude | Longitude :** 48.931269748805356,2.330764192104313				
N° Prélèvement	**Couche**	**CM**	**Amiante**	**HAP qualitatif**	**HAP quantitatif**
3	**1**	**4**	**Non détectée**	**Non demandé**	**Négatif, 0.4 Mg/Kg**

5 | LES ANNEXES

ATTESTATIONS ET CERTIFICATS

QBE Europe SA/NV

Cœur Défense – Tour A
110, Esplanade du Général de Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 80 04 33 00

www.QBEfrance.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés **QBE Europe SA/NV** – Cœur Défense – Tour A – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE cedex dont le siège social est situé 37 boulevard du Régent - 1000 Bruxelles - BELGIQUE, attestons que :

BATEXPERT
4 rue de l'Ancienne Eglise
91230 MONTGERON

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de RC Professionnelle / RC Exploitation sous le n° **031 0004460**
- à effet du **01/01/2015**
- période de validité de la présente attestation : **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Diagnostic amiante avant vente ; avant travaux ou démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle périodique amiante
- Examen visuel des surfaces traitées après retrait amiante
- Dossier amiante parties privatives
- Diagnostic termites ; états parasitaires
- Diagnostics plomb, avant travaux et avant démolition et CREP
- Diagnosticz gaz, électricité et DPE sans mention

- Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, conformément aux dispositions prévues par la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, le décret n° 24-1159 du 26 décembre 1994, le décret n° 95-543 du 4 mai 1995, l'arrêté du 7 mars 1995, décret n° 2003-608 du 24 janvier 2003 et les autres textes subséquents, à l'occasion d'opérations de bâtiment et de génie civil.
Il est précisé que cette activité est notamment exercée sur des chantiers de traitement de l'amiante en place et de désamiantage.

QBE European Operations est le nom commercial de QBE UK Limited, QBE Underwriting Limited et QBE Europe SA/NV. QBE Europe SA/NV est une société anonyme de droit belge au capital de 1.129.081.500 EUR, immatriculée en Belgique sous le n° TVA BE 0690.537.456, RPM Bruxelles. Son siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles – Belgique. La succursale en France de QBE Europe SA/NV est inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 842 689 556. Son établissement principal est sis Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex. QBE Europe SA/NV est une entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France. QBE Europe SA/NV est agréée sous le numéro 3093 et soumise au contrôle de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et sa succursale en France est également soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Pour toute réclamation : https://qbefrance.com/nous-contacter/reclamations/

QBE

LES GARANTIES SONT ACCORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIES SUIVANTS :

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile 6,000,000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non confondus	500,000 € par année d'assurance
dont	
Immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance
RC EXPLOITATION	
Tous dommages confondus	6,000,000 € par année d'assurance
dont :	
1. Dommages corporels	6,000,000 € par sinistre
1.1. dont recours en faute inexcusable	1,000,000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	750,000 € par sinistre
3. Vol par préposés	15,000 € par sinistre
4. Dommages immatériels non consécutifs	0 € par sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400,000 € par année d'assurance
6. Biens confiés	€ par sinistre

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait l'engager en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère

Fait à la Défense le 13 décembre 2022

QBE Europe SA/NV
Cœur Défense TA 38
110 esplanade du Général de Gaulle
92931 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01 80 04 33 00
www.qbefrance.com

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

AIT MOHAMED Olivier
sous le numéro 17-921

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 21/10/2020 — Validité : 20/10/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 21/10/2020 — Validité : 20/10/2027
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 19/05/2017 — Validité : 18/05/2022
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

Certificat

SAS BATEXPERT

4, rue de l'Ancienne Église, 91230 MONTGERON, France.

ont été évalués et approuvés pour :

ISO 9001:2015

Système de Management de la Qualité

Le système de management approuvé s'applique à ce qui suit :

Etablir des diagnostics amiante, HAP, plomb et état parasitaire dans le secteur du BTP.

Approbation originale :	7 mai 2019
Certificat courant :	7 mai 2023
Expiration du certificat :	7 mai 2024
Numéro du certificat :	FR1612

Signature :

Ce certificat demeure valide tant que son détenteur maintient ses systèmes d'administration en conformité avec les normes et les lignes directrices susmentionnées. Ces systèmes font l'objet d'un audit annuel de la part de QAS International. Le détenteur est en droit d'afficher le certificat pendant la période de validité du document. Ce certificat doit être renvoyé à QAS International si une demande raisonnable est faite dans ce sens.

Bureau émetteur : QAS International GmbH, Königsallee 92a, 40212 Düsseldorf, Allemagne.

Tel: 0049 (0) 211-5403-9733 • info@qas-international.com • https://www.qas-international.com

6 | BUT DE LA MISSION

Analyser par examen en microscopie optique ou électronique à transmission des échantillons de matériaux en vue de déceler une éventuelle présence d'amiante.

Les analyses ont porté sur **3 échantillons**.

7 | TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté du 14/05/1996 un nouvel arrêté du 08/04/2013 remplace une partie de celui du 14/05/1996 et ne s'applique qu'au 01/07/2013)
- Arrêté du 02/01/2002
- Arrêté du 22/08/2002 (arrêté supprimé par arrêté du 12/12/2012)
- Décret prévention n° 2003-462 du 21/05/2003
- Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29 et annexe 13-9.
- Code de la Santé Publique Chapitre VI section 2 – articles R1336-2 à R1336-5
- Décret n° 2006-761 du 30/06/2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et modifiant le Code du Travail
- Arrêté du 27/12/2006
- Arrêté du 22 Février 2007
- Avis du 31 Mai 2007
- Arrêté du 11 Juin 2007
- Circulaire du 08 février 2007
- Décret du 3 juin 2011
- Arrêté du 19 août 2011
- Décret 2011-1250 du 7 octobre 2011
- Arrêté du 6 décembre 2011
- Arrêté du 23 février 2012
- Arrêté du 2 mai 2012
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
- Arrête du 14 août 2012
- Arrêté du 12 décembre 2012
- Arrêté du 21 décembre 2012
- Arrêté du 7 mars 2013
- Arrêté du 8 avril 2013 (applicable au 01/07/2013), (remplace une partie de celui du 14/05/1996)
- **Circulaire du 15 mai 2013**
- Décret du 5 juillet 2013
- **Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux novembre 2014**
- **Arrêté du 1 er Octobre 2019 sur l'amiante naturellement présente**

8 | ETAT DES PRELEVEMENTS

Les prélèvements sont en double ensachage, hermétiques et identifiés par nos soins.

9 | ANALYSE DES ECHANTILLONS

Les prélèvements ont fait l'objet d'une analyse dans les laboratoires MYEASYLAB, site de Sobrosa - Paredes. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyse appliquées sont les suivantes :

- ✓ La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- ✓ La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

Ces techniques d'analyse sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003.

Le vocable amiante ou asbeste désigne l'un des silicates fibreux suivants :

- ✓ Le chrysotile : variété la plus utilisée (groupe des serpentines),
- ✓ Les amphiboles parmi lesquelles :
  - → le crocidolite,
  - → le trémolite,
  - → l'actinolite,
  - → l'anthophyllite,
  - → l'amosite.